

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 29**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

---

**OBJET**

Prix Départemental Pour la Recherche en Provence - Organisation de la première édition

---

**Direction de l'Economie de l'Aménagement et de la Recherche  
Service de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur  
12283**

## PRESENTATION

Dans le cadre de sa politique de soutien en faveur de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, et des orientations issues des Etats Généraux de Provence, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône souhaite organiser un « Prix Pour la Recherche en Provence ».

En mettant en lumière les acteurs de la recherche présents sur son territoire, le Département des Bouches-du-Rhône souhaite faire connaître et partager avec le plus grand nombre la richesse et l'excellence de la recherche en Provence. Ce prix est destiné à encourager et valoriser les recherches tant fondamentales qu'appliquées portant sur les questions susceptibles d'influencer l'environnement scientifique, économique, social et patrimonial et qui concourent au rayonnement et à l'attractivité de notre territoire.

D'une périodicité annuelle, avec une première édition fixée le 24 novembre 2016 à l'Hôtel du Département, il prend la forme d'un concours ouvert aux laboratoires et organismes de recherche publique situés sur le territoire des Bouches-du-Rhône.

La récompense, un Grand Prix et Un Prix Spécial, prendra la forme d'une aide aux structures auxquels sont rattachés les chercheurs ou équipes. Les dotations, aux valeurs respectives de 5000 € et 3000 €, pourront être utilisées afin de produire des publications, de participer à des colloques, des rencontres nationales ou internationales, d'effectuer des séjours dans des universités ou laboratoires en France et à l'étranger, en entreprise ou encore de couvrir des dépenses liées au développement de réseaux de collaboration (acquisition de documents scientifiques, matériel informatique etc...). Cette aide fera l'objet d'un vote de la commission permanente à l'issue du processus d'attribution du (des) prix.

Les candidats devront présenter un résumé de leurs travaux. Le choix des lauréats devrait s'appuyer sur des critères tels que la notoriété scientifique, le transfert vers l'économie, apport à la société etc...). Seront favorisés les travaux des jeunes chercheurs ou des jeunes équipes.

Les travaux à forte composante interdisciplinaire, aux approches innovantes, aux thématiques d'actualité pourraient être privilégiés ou encore faire l'objet d'un prix spécial. Une attention particulière sera également nécessaire sur la capacité de vulgarisation.

La sélection des lauréats sera réalisée par un jury composé des principaux acteurs de la recherche présents sur le territoire (Université, CNRS, INSERM, IRD, IEP, CEA, DRRT, etc...). Les membres du jury seront désignés par la Présidente du Conseil Départemental ou sa Déléguée. Le jury se réunira à l'Hôtel du Département, il sera présidé par Madame la Déléguée à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche.

Afin d'aider à la conception et à la mise œuvre de ce prix, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'un montant de 15 000 € TTC a été attribué après consultation en respect des règles du code des marchés publics, à la société ATOUT ORGANISATION SCIENCE.

## **PROPOSITION**

Compte tenu de ce qui précède et sur avis favorable de Madame la Déléguée à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche, il est proposé d'approuver l'organisation du Prix Départemental Pour la Recherche en Provence selon les modalités décrites dans le rapport.

En cas de décision favorable de votre part, je vous prie de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL